

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de

**Saint-Michel-des-Saints**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
**SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 20 juin 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 330, rue St-Jacques (matricule 7271-40-3606). La demande concerne la reconstruction d'un bâtiment accessoire (garage) dérogoratoire ayant des murs d'une hauteur de 16' au lieu de 10', ayant une hauteur supérieure à celle de l'habitation, ce qui contrevient à l'article 6.32-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 03<sup>e</sup>  
jour de juin deux mille vingt-deux (2022)**

---

**Directeur général**

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 03<sup>e</sup> jour de juin deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03<sup>e</sup> jour de juin **deux mille vingt-deux (2022)**.

---

**Directeur général**